



## Information sur une succession

Par **rathsi**, le **04/11/2012** à **16:11**

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'avoir des explications sur le déroulement d'une succession suite au décès de mon père.

Mon père est décédé il y a environ 1 mois. Il avait trois enfants, dont moi, et il était divorcé (ma mère étant toujours en vie), et jamais remarié. Mon père possédait plusieurs comptes bancaires, beaucoup de mobilier et d'objets, deux véhicules, ainsi que le rez-de-chaussez de la maison familiale, le première étage ayant été vendu à mon frère.

Je suis a 1000km de ma ville d'enfance où se trouve les biens de mon père et n'ai pas les moyen de me déplacer, pour couronner le tout, mon frère et ma sœur ne me parlent pas, ils ne me laissent donc transparaître aucun détail sur le déroulement de la succession, ça ne va pas être évident de faire quelque chose à l'amiable, même en de tel circonstance, et ce n'est pas faute d'avoir essayer...

J'aurais donc voulu savoir quelles sont mes droits dans l'histoire, car je crains le pire pour le respect des affaires de mon père, je sais que mon frère et ma sœur et leurs familles ne se gênent pas pour se rendre dans la maison de mon père, ça devient une vrai maison de vacance, je redoute que des affaires disparaissent... La maison ne devrait-elle pas être interdite d'accès? Auriez-vous une idée de comment va se dérouler la répartition des nombreux bien ainsi que du rez-de-chausser de la maison? Comment puis-je être sûr que ces vœux seront respecté?

J'ai déjà reçu une lettre du notaire, faisait un inventaire bref des biens. La lettre fait mention de divers arrérages de retraite, pourriez-vous m'expliquer à quoi cela correspond?

Je vous remercie d'avance,

Bonne journée